

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	28 avril 2026
Numéro	26.360	Heure	11h14

Auteur-e(s) : Alexis Maire	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Accès à la formation tertiaire, quels sont les chiffres ?	
Contenu : À la suite du postulat 26.109 (refusé par 58 voix contre 36, le 24 mars 2026), le Conseil d'État a communiqué oralement des chiffres importants concernant la distribution spatiale des étudiants et des écoles du tertiaire. Selon notre compréhension, les chiffres communiqués, s'ils étaient rendus disponibles, pourraient faire taire les rumeurs établissant un lien erroné entre l'implantation des lieux de formation et la domiciliation selon le niveau de formation. Nous remercions le Conseil d'État de nous fournir ces chiffres.	
Souhait d'une réponse écrite : OUI	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Alexis Maire		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 3 juin 2026

À la suite du postulat 26.109, le Conseil d'État a en effet communiqué oralement plusieurs éléments statistiques relatifs à la répartition des étudiant-e-s dans le degré tertiaire sur le territoire cantonal. Vous trouverez ci-après le détail des éléments dont il s'agit.

En résumé

- En matière de formation tertiaire, la libre circulation est la règle. Un-e citoyen-ne neuchâtelois-e peut suivre une formation tertiaire dans le canton de son choix, selon l'offre existante.
- Le tertiaire A est localisé majoritairement sur le Littoral, avec l'Université et la Haute École Arc (HE-Arc). Les Montagnes accueillent la filière horlogerie de la HE-Arc ainsi que la Haute École pédagogique (HEP) à La Chaux-de-Fonds. Pour le tertiaire B, les filières en écoles supérieures (ES) sont réparties entre les Montagnes et le Littoral. Sur les 14 filières ES proposées dans le canton, 7 sont situées sur le Littoral et 7 dans les Montagnes.
- Les données ne mettent pas en évidence d'inégalité d'accès à la formation tertiaire entre les régions du canton. Lorsque l'on considère les taux d'inscription dans les formations tertiaires A et B proposées dans le canton, les étudiant-e-s domicilié-e-s dans les différentes régions participent aux formations tertiaires dans des proportions comparables ; aucune région ne s'écarte de la moyenne cantonale de plus d'un demi-point de pourcentage.
- Le système de formation tertiaire fonctionne selon une logique de complémentarité entre ses différentes voies. Les taux observés dans le tertiaire A et le tertiaire B varient selon les régions, mais se compensent lorsque l'on considère l'ensemble du système tertiaire. Ainsi, la région du Littoral présente un taux d'accès au tertiaire A légèrement plus élevé que la région des Montagnes, alors que la situation s'inverse pour le tertiaire B.
- La localisation géographique des sites de formation n'apparaît pas comme un facteur déterminant dans le choix d'une filière tertiaire, qu'il s'agisse du tertiaire A ou du tertiaire B. L'examen des différentes institutions montre que les régions qui ne disposent pas de site de formation peuvent présenter des taux d'inscription comparables, voire supérieurs, à ceux des régions où se situent les institutions concernées.

Les chiffres consolidés ci-après démontrent clairement qu'il n'existe aucune inégalité d'accès à la formation tertiaire entre les régions du canton. Les taux d'inscription sont homogènes, les différences ne sont pas significatives, et aucun effet de proximité entre domicile et lieu de formation n'est observable.

Le système tertiaire neuchâtelois fonctionne selon une logique de complémentarité entre ses deux voies (tertiaires A et B), et la mobilité intracantonale des étudiant-e-s garantit un accès équitable à l'ensemble des formations.

1. Introduction

En Suisse, le degré tertiaire repose sur deux composantes complémentaires. Le tertiaire A regroupe les hautes écoles universitaires (HEU), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), qui délivrent des diplômes académiques tels que le bachelor et le master. Le tertiaire B correspond à la formation professionnelle supérieure et comprend notamment les écoles supérieures (ES) ainsi que les examens professionnels et examens professionnels supérieurs (EP et EPS)¹.

Ces deux voies répondent à des logiques de formation complémentaire. Le tertiaire A offre des formations académiques ou professionnalisantes de niveau supérieur, alors que le tertiaire B est davantage axé sur l'acquisition de compétences pratiques avancées directement liées aux métiers. Ensemble, ces deux domaines constituent le degré tertiaire du système de formation suisse. La libre circulation constitue la règle aussi bien dans le tertiaire A que dans le tertiaire B : un-e citoyen-ne neuchâtelois-e peut suivre une formation tertiaire dans le canton de son choix, selon l'offre existante².

1.1 Méthodologie

L'analyse s'appuie sur deux sources de données nationales de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Pour le tertiaire A, le Système d'information sur les hautes écoles (SHIS) fournit les données pour l'année académique 2024/2025, qui constitue la dernière année disponible. Pour le tertiaire B, le relevé des statistiques du domaine scolaire et de la formation (SDL) fournit les données pour l'année 2023/2024, également la plus récente disponible. Les données présentées correspondent au nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans une formation durant l'année académique considérée. Elles reflètent donc l'ensemble des personnes en formation à ce moment-là, indépendamment de leur année d'étude.

Afin de permettre une comparaison pertinente entre les régions, les résultats dans les tableaux sont présentés à la fois en effectifs absolus (n) et en taux d'inscription (voir explication ci-dessous). Les effectifs indiquent le nombre de personnes en formation dans chaque région. Toutefois, les régions du canton présentent des structures démographiques différentes, ce qui rend une comparaison directe des effectifs difficile à interpréter. Pour cette raison, l'analyse repose principalement sur des taux d'inscription, qui rapportent le nombre d'étudiant-e-s à la population de référence de chaque région. Les taux sont calculés sur la population résidente âgée de 18 à 40 ans, une tranche d'âge qui couvre la quasi-totalité des personnes en formation tertiaire, y compris les formations suivies en emploi ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle. À titre d'illustration, la région Littoral compte environ 29'000 résident-e-s dans cette tranche d'âge, contre environ 3'000 dans la région Val-de-Travers. Une comparaison fondée uniquement sur les effectifs refléterait donc principalement les différences de taille démographique entre régions, plutôt que les niveaux de participation à la formation tertiaire.

En ce qui concerne le tertiaire A, le bachelor est retenu comme niveau de référence dans l'analyse. Il constitue le premier diplôme certifiant de ce niveau et correspond au premier titre délivré dans les formations du tertiaire A.

2. Offre de formation tertiaire dans le canton

Le tableau 1 recense l'ensemble des institutions de formation tertiaire dont les sites se trouvent dans le canton de Neuchâtel. Le canton propose des formations tertiaires réparties aussi bien dans la région Montagnes que dans celle du Littoral.

La région Montagnes accueille le domaine ingénierie de la HE-Arc sur ses sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la formation primaire de la Haute École pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE) à La Chaux-de-Fonds, et trois pôles du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). La région Littoral accueille les formations universitaires de l'Université de Neuchâtel (UniNE) ainsi que quatre domaines de la Haute École Arc (HE-Arc), à savoir : ingénierie, gestion, santé et conservation-restauration. Les régions Val-de-Ruz et Val-de-Travers ne disposent d'aucun site sur leur territoire.

Pour le tertiaire B, les filières ES sont réparties entre la région Montagnes et la région Littoral : sur les 14 filières de formation ES proposées dans le canton, 7 sont situées dans la région Littoral (6 sur le site de Maladière et 1 sur le site de l'Évole) et 7 dans la région Montagnes (3 au Locle et 4 à La Chaux-de-Fonds). Pour le tertiaire B, des cours préparatoires au brevet fédéral ou à l'examen fédéral sont également donnés au CPNE, en partenariat parfois avec d'autres écoles hors du canton. Cependant, le CPNE n'est pas le seul prestataire de ces cours, ceux-ci relevant de la responsabilité des associations professionnelles ou organisations du monde du travail (OrTra).

¹ Voir la page de la CDIP sur le degré tertiaire : <https://www.edk.ch/fr/systeme-educatif-ch/postobligatoire/tertiaire>.

² Voir à ce sujet l'article 1, alinéa 2, de l'accord intercantonal universitaire (AIU) et l'article 1, alinéa 2, de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES), pour le tertiaire A, ainsi que l'article 3 de l'[accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures \(AES\)](#) pour le tertiaire B.

Tableau 1 : Localisation des institutions de formation tertiaire dans le canton de Neuchâtel, 2024/2025.

Institution	Sites dans le canton (région)	Sites hors canton de l'entité concernée	Type
Université de Neuchâtel	Neuchâtel (Littoral)	—	HEU
HE-Arc Ingénierie	Neuchâtel (Littoral) + La Chaux-de-Fonds + Le Locle (région Montagnes)	Delémont (JU) + Saint-Imier (BE)	HES
HE-Arc Gestion	Neuchâtel (région Littoral)	Delémont (JU)	HES
HE-Arc Santé	Neuchâtel (région Littoral)	Delémont (JU)	HES
HE-Arc Conservation-restauration	Neuchâtel (région Littoral)	—	HES
HEP-BEJUNE	La Chaux-de-Fonds (région Montagnes)	Bienne (BE) + Delémont (JU)	HEP
CPNE — Pôles Commerce et Gestion, Bâtiment et Construction	Neuchâtel et Milvignes (région Littoral)	—	ES
CPNE — Pôles Arts Appliqués, Santé et Social	La Chaux-de-Fonds (région Montagnes)	—	ES
CPNE — Pôle Technologies et Industrie	Neuchâtel (Littoral) + Le Locle (région Montagnes)	—	ES

HEU = haute école universitaire ; HES = haute école spécialisée ; HEP = haute école pédagogique ; ES = école supérieure

3. Accès à la formation tertiaire dans les institutions neuchâteloises

Conformément à la structure du système de formation suisse présentée dans l'introduction, l'analyse prend en compte conjointement les deux composantes du degré tertiaire : le tertiaire A, qui regroupe les hautes écoles (HEU, HES et HEP), et le tertiaire B, qui correspond à la formation professionnelle supérieure (ES, EP et EPS).

Le tableau 2 présente les inscriptions dans les institutions situées dans le canton en distinguant, d'une part, les formations du tertiaire A au niveau bachelor (UniNE, HE-Arc et HEP-BEJUNE) et, d'autre part, les formations du tertiaire B (filières ES et examens professionnels fédéraux organisés dans le canton). Cette présentation permet d'apprécier la participation des résident-e-s des différentes régions à l'ensemble du système de formation tertiaire offert dans le canton.

Tableau 2 : Étudiant-e-s neuchâtelois-e-s inscrit-e-s dans les institutions du canton, par région de domicile

Région de domicile	Tertiaire A (Bachelor)		Tertiaire B (ES + EP/EPS)		Tertiaire A + B	
	n	taux	N	taux	n	taux
Littoral	941	3,2%	137	0,5%	1'078	3,7%
Montagnes	437	2,8%	118	0,8%	555	3,6%
Val-de-Ruz	165	3,3%	40	0,8%	205	4,2%
Val-de-Travers	77	2,6%	13	0,4%	90	3,0%
Canton NE	1'620	3,1%	308	0,6%	1'928	3,7%

Sources : SHIS 2024/2025 (Ter. A) ; SDL-OFS 2023/24 (Ter. B).

Les effectifs absolus (n) montrent que la région Littoral concentre le plus grand nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les institutions du canton. Cette situation s'explique principalement par la taille de sa population : avec environ 29'000 résident-e-s âgé-e-s de 18 à 40 ans, le Littoral représente plus de la moitié de la population de référence cantonale. Dans une perspective comparative entre régions, l'analyse se fonde donc sur les taux d'inscription (taux), qui permettent de neutraliser ces différences de taille.

Lorsque l'on considère conjointement le tertiaire A et le tertiaire B, les taux d'inscription dans les institutions neuchâteloises apparaissent proches d'une région à l'autre. Ils varient entre 3,0% pour la région Val-de-Travers et 4,2% pour la région Val-de-Ruz, avec des valeurs de 3,7% dans la région Littoral et 3,6% dans la région Montagnes.

Afin de déterminer si ces écarts reflètent une réelle différence entre les régions ou s'ils peuvent simplement résulter du nombre limité d'étudiant-e-s observé dans certaines régions, où quelques inscriptions de plus ou de

moins peuvent fortement influencer les pourcentages, un test statistique³ a été effectué. Ce test permet de vérifier si les différences observées sont suffisamment importantes pour traduire une disparité réelle entre les régions, ou si elles peuvent s'expliquer par des variations liées au nombre observé d'étudiant-e-s. En effet, lorsque les effectifs sont faibles, les pourcentages peuvent varier fortement sans que cela traduise une disparité de fond. Par exemple, dans une région où le nombre d'étudiant-e-s est limité, quelques inscriptions supplémentaires ou en moins peuvent entraîner une variation visible du taux, alors même que la situation globale reste comparable à celle des autres régions. Dans le cas présent, le test montre que les différences ne sont pas statistiquement significatives, ce qui signifie que les écarts observés peuvent être dus à ces variations liées aux effectifs et ne permettent pas de conclure à une réelle inégalité d'accès à la formation entre les régions.

L'analyse met par ailleurs en évidence une complémentarité entre les deux voies du degré tertiaire. La région Littoral présente un taux de tertiaire A plus élevé (3,2%) que la région Montagnes (2,8%), tandis que la situation s'inverse pour le tertiaire B, où la région Montagnes affiche un taux de 0,8% contre 0,5% pour le Littoral. Ces deux régions illustrent ainsi comment les deux voies se complètent dans le système tertiaire cantonal. La région Val-de-Ruz se distingue avec le taux de tertiaire A le plus élevé du canton (3,3%) et un taux de tertiaire B également élevé (0,8%), ce qui lui confère le taux combiné le plus élevé (4,2%). Ces configurations régionales différentes ne traduisent pas des inégalités d'accès, mais des profils d'orientation distincts au sein d'un système dont les deux composantes fonctionnent de manière complémentaire.

3.1 Inscriptions dans le tertiaire A

Le tableau 3 présente les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s inscrit-e-s dans les hautes écoles situées dans le canton, en distinguant les trois types d'institutions qui composent le tertiaire A : HEU, HES et HEP. Cette présentation par type d'institution doit toutefois être interprétée à la lumière de la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)⁴. Celle-ci définit les hautes écoles comme un domaine commun comprenant ces trois types d'institutions, qui relèvent du même niveau de formation. Dans cette perspective, l'analyse de l'accès au tertiaire A ne doit pas être menée séparément pour chaque type de haute école, mais en considérant l'ensemble du système des hautes écoles, dont les composantes remplissent des missions distinctes et complémentaires.

Le tableau permet également d'examiner une question soulevée par le postulat, à savoir si la concentration des institutions dans certaines régions pourrait constituer un obstacle à l'accès pour les habitant-e-s des autres régions. Pour que cette hypothèse se vérifie, on s'attendrait à observer des taux d'inscription systématiquement plus élevés dans les régions qui accueillent un site et plus faibles dans celles qui n'en disposent pas. L'examen des données par type d'institution permet de tester cette relation directement :

- **Pour la HEP-BEJUNE**, dont le seul site neuchâtelois est situé à La Chaux-de-Fonds dans la région Montagnes, les taux d'inscription sont homogènes. Ils varient entre 0,25% pour la région Littoral et 0,30% pour la région Val-de-Travers. La région Montagnes, qui accueille le site de formation, ne présente pas de taux supérieur d'inscriptions à celui des autres régions. La région Val-de-Travers, qui ne dispose d'aucun site tertiaire sur son territoire, affiche quant à elle le taux le plus élevé.
- **Pour la HE-Arc**, dont les sites sont répartis entre le Littoral et les Montagnes selon les domaines, les taux régionaux sont également proches, compris entre 1,11% dans les Montagnes et 1,27% dans le Val-de-Travers. L'analyse par domaine ne met pas en évidence d'effet de proximité : la région Val-de-Ruz, qui ne dispose d'aucun site HE-Arc sur son territoire, présente le taux le plus élevé pour le domaine Ingénierie (0,30%), tandis que la région Val-de-Travers enregistre le taux le plus élevé pour le domaine Santé (0,60%), dont la filière est située à Neuchâtel. L'écart maximal entre régions pour l'ensemble de la HE-Arc est de 0,16 point de pourcentage, soit un écart limité.
- **Pour l'UniNE**, située dans la région Littoral, les taux d'inscription varient entre 0,99% pour la région Val-de-Travers et 1,80% pour les régions Littoral et Val-de-Ruz. La région Val-de-Ruz, bien qu'elle ne dispose d'aucun site universitaire sur son territoire, présente ainsi un taux identique à celui de la région du Littoral accueillant l'UniNE.

Pris séparément, ces trois types d'institutions présentent des profils régionaux légèrement différents, qui reflètent les orientations scolaires et les parcours de formation propres à chaque région. Lorsque l'on considère l'ensemble du tertiaire A, ces différences se compensent. Les taux combinés pour l'ensemble des hautes écoles du canton varient entre 2,55% pour Val-de-Travers et 3,34% pour Val-de-Ruz, avec 3,25% dans le Littoral et 2,83% dans les Montagnes. Ces résultats illustrent le fonctionnement du système des hautes écoles tel qu'organisé par la LEHE : les trois types de hautes écoles constituent des composantes complémentaires du tertiaire A qui, considérées conjointement, offrent un accès globalement équitable à l'ensemble des régions du canton. La localisation géographique des sites de formation n'apparaît pas comme un facteur déterminant dans le choix d'une filière tertiaire A.

³ Le test du chi-deux (χ^2) est un test statistique classique permettant de comparer des proportions entre plusieurs groupes. Il examine ici si le taux d'inscription dans les institutions du canton est identique dans les quatre régions, ou si les différences observées dépassent ce que le hasard pourrait produire compte tenu de la taille des effectifs. Le résultat ($\chi^2(3) = 7,57$; $p = 0,056$) indique que les écarts observés restent dans la marge de variation attendue et ne permettent pas de conclure à une différence structurelle entre les régions.

⁴ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/691/fr>.

Le tableau 3 présente également les inscriptions des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s dans des hautes écoles situées hors du canton. Conformément à la libre circulation qui régit le système de formation suisse dans le domaine tertiaire, un-e étudiant-e neuchâtelois-e peut s'inscrire dans n'importe quelle haute école du pays, indépendamment de son canton de domicile. Au total, 1'508 étudiant-e-s en bachelor neuchâtelois-e-s, soit 2,88% de la population de référence, effectuent leur formation dans un autre canton, contre 1'620 (3,1%) dans le canton. Ces données ne modifient pas les constats relatifs à l'accès aux formations proposées dans le canton. Elles reflètent le fonctionnement du système tertiaire suisse, fondé sur la libre circulation des étudiant-e-s entre les cantons et la possibilité de suivre une formation en dehors de son canton de domicile.

Tableau 3 : Étudiant-e-s neuchâtelois-es inscrit-e-s dans les hautes écoles, par institution et région de domicile — Bachelor, 2024/2025

Institution	Littoral		Montagnes		Val-de-Ruz		Val-de-Travers		Total NE	
	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>N</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>
Formations dans le canton (institutions neuchâteloises)										
HEP-BEJUNE	72	0,25 %	44	0,29 %	14	0,28 %	9	0,30 %	139	0,27 %
HE-Arc — Ingénierie	68	0,23 %	39	0,25 %	15	0,30 %	7	0,23 %	129	0,25 %
HE-Arc — Gestion	197	0,68 %	93	0,60 %	29	0,59 %	13	0,43 %	332	0,63 %
HE-Arc — Santé	83	0,29 %	39	0,25 %	17	0,34 %	18	0,60 %	157	0,30 %
HE-Arc — Conservation-rest.	1	—	1	—	1	—	—	—	3	0,01 %
Université de Neuchâtel	520	1,80 %	221	1,43 %	89	1,80 %	30	0,99 %	860	1,64 %
TOTAL dans le canton	941	3,25 %	437	2,83 %	165	3,34 %	77	2,55 %	1'620	3,1 %
Formations hors canton (toutes hautes écoles en Suisse)										
HEP	44	0,15 %	24	0,16 %	3	0,06 %	6	0,20 %	77	0,15 %
HES	421	1,45 %	169	1,10 %	59	1,20 %	27	0,90 %	676	1,29 %
HEU	507	1,75 %	159	1,03 %	64	1,30 %	25	0,83 %	755	1,44 %
TOTAL hors canton	972	3,36 %	352	2,28 %	126	2,55 %	58	1,92 %	1'508	2,88 %
TOTAL	1'913	6,61 %	789	5,12 %	291	5,90 %	135	4,48 %	3'128	5,98 %

— = effectif inférieur à 3 ou nul. Source : SHIS 2024/2025.

3.2 Inscriptions dans le tertiaire B

Le tableau 4 présente les inscriptions des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s dans les institutions de formation professionnelle supérieure situées dans le canton, en distinguant les écoles supérieures (ES) et les examens professionnels fédéraux (EP/EPS). Ces deux voies constituent le tertiaire B et sont complémentaires au sein de la formation professionnelle supérieure, accueillant des personnes titulaires d'un CFC.

Le tableau permet également d'examiner si la répartition géographique des pôles du CPNE entre le Littoral et les Montagnes pourrait constituer un obstacle à l'accès pour les habitant-e-s des autres régions. Pour que cette hypothèse se vérifie, on s'attendrait à observer des taux d'inscription plus élevés dans les régions qui accueillent des sites et plus faibles dans celles qui n'en disposent pas. Il faut relever que les effectifs dans le tertiaire B sont plus modestes que dans le tertiaire A.

Pour les ES, les taux d'inscription varient entre 0,33% pour le Val-de-Travers et 0,66% pour les Montagnes. La région Littoral, qui concentre plusieurs pôles du CPNE sur son territoire, présente toutefois le deuxième taux le plus faible du canton (0,37%), tandis que la région Val-de-Ruz affiche un taux de 0,61% sans disposer d'aucun site ES sur son territoire. La région Montagnes, qui accueille respectivement les pôles Arts appliqués ainsi que Santé et Social à La Chaux-de-Fonds, et Technologies et Industries au Locle, présente certes le taux le plus élevé, mais l'écart avec les régions sans site reste limité. Ces résultats ne mettent pas en évidence l'hypothèse d'un avantage systématique lié à la proximité géographique.

Pour les examens professionnels fédéraux, les taux sont proches entre les régions, compris entre 0,10% pour les Montagnes et 0,20% pour le Val-de-Ruz. Comme indiqué en note du tableau, les EP/EPS sont des certifications organisées par les branches professionnelles, et non par le CPNE. La localisation des cours préparatoires dans les pôles du CPNE n'est donc pas un facteur déterminant de la participation régionale.

Le tableau 4 présente également les inscriptions dans des établissements situés hors du canton. Au total, 288 étudiant-e-s neuchâtelois-e-s suivent une formation de tertiaire B hors canton, soit 0,55% de la population de référence. Comme pour le tertiaire A, les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s peuvent s'inscrire dans tout établissement en Suisse, conformément au principe de libre circulation qui structure le système suisse de formation tertiaire. Le nombre et la proportion de formations hors canton ne modifient pas les constats relatifs à l'accès aux formations proposées dans le canton, qui constitue l'objet de la présente analyse. Au niveau cantonal, les effectifs formés dans le canton (308) et hors canton (288) sont du même ordre de grandeur, ce qui témoigne d'une offre cantonale couvrant une part substantielle des besoins de formation professionnelle supérieure.

Tableau 4 : Étudiant-e-s neuchâtelois-es inscrit-e-s dans le tertiaire B, par filière et région de domicile, 2023/24

Filière	Littoral		Montagnes		Val-de-Ruz		Val-de-Travers		Total NE	
	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>N</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>	<u>n</u>	<u>taux</u>
Formations dans le canton (institutions neuchâteloises)										
Écoles supérieures (ES) — CPNE										
Pôle Arts Appliqués	2	0,01 %	9	0,06 %	—	—	—	—	11	0,02 %
Pôle Bâtiment et Construction	2	0,01 %	2	0,01 %	1	0,02 %	—	—	5	0,01 %
Pôle Commerce et Gestion	19	0,07 %	14	0,09 %	1	0,02 %	—	—	34	0,06 %
Pôle Santé et Social	35	0,12 %	29	0,19 %	8	0,16 %	9	0,30 %	81	0,15 %
Pôle Technologies — Neuchâtel	43	0,15 %	25	0,16 %	13	0,26 %	—	—	81	0,15 %
Pôle Technologies — Le Locle	5	0,02 %	23	0,15 %	7	0,14 %	1	0,03 %	36	0,07 %
Sous-total ES	106	0,37 %	102	0,66 %	30	0,61 %	10	0,33 %	248	0,47 %
Brevets et diplômes fédéraux (EP/EPS) — CPNE										
Pôle Bâtiment et Construction ¹	5	0,02 %	6	0,04 %	2	0,04 %	—	—	13	0,02 %
Pôle Commerce et Gestion ¹	24	0,08 %	10	0,06 %	6	0,12 %	2	0,07 %	42	0,08 %
Pôle Technologies et Industrie ¹	2	0,01 %	—	—	2	0,04 %	1	0,03 %	5	0,01 %
Sous-total EP/EPS (inst. NE)	31	0,11 %	16	0,10 %	10	0,20 %	3	0,10 %	60	0,11 %
TOTAL dans le canton	137	0,5 %	118	0,8 %	40	0,8 %	13	0,4 %	308	0,6 %
Formations hors canton (tous établissements en Suisse)										
ES	83	0,29 %	37	0,24 %	25	0,51 %	10	0,33 %	155	0,30 %
EP/EPS	72	0,25 %	31	0,20 %	16	0,32 %	14	0,46 %	133	0,25 %
TOTAL hors canton	155	0,54 %	68	0,44 %	41	0,83 %	24	0,80 %	288	0,55 %
TOTAL	292	1,01 %	186	1,21 %	81	1,64 %	37	1,23 %	596	1,14 %

¹ Les EP/EPS sont des certifications organisées par les branches professionnelles au niveau fédéral. Les pôles du CPNE indiqués correspondent au lieu de préparation déclaré à l'inscription, tel qu'enregistré dans la statistique SDL de l'OFS. — = effectif inférieur à 3 ou nul. Source : SDL-OFS 2023/24.